

VILLE D'HAVELUY

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de séance : 2 AVRIL 2025

Date de convocation : 27 MARS 2025
Date d'affichage : 27 MARS 2025

Nombre de conseillers :
En exercice : 21
Présents : 14
Votants : 20

L'an deux mille vingt-cinq, le 2 avril à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Haveluy s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Paul RYCKELYNCK, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

PRESENTS : MM. RYCKELYNCK J.P., Maire + PERTOLDI C., 1ère Adjointe + MURCIA B., 2ème Adjoint, + MAYEUX M., 3ème Adjointe + LEBBADER D., 6ème Adjoint + CARLIER N. + GIRARD J.C + LEFEBVRE B. + CLOSSE E. + GLORIA D. + BUONGIORNO G. + KRYSZTOF J. + CHATELLAIN J. + DELBECQ D.

EXCUSES : MM. FERAHTIA A., 4ème Adjoint qui donne pouvoir à MURCIA B. + DHAUSSY L., 5ème Adjointe qui donne pouvoir à RYCKELYNCK J.P. + PLANTIN M.F. qui donne pouvoir à CLOSSE E. + PERNAK C. qui donne pouvoir à LEBBADER D. + CASABIANCA M. qui donne pouvoir à MAYEUX M. + BOCQUILLION R. qui donne pouvoir à PERTOLDI C.

ABSENTS : MM. GARCIA M.

Secrétaire de séance : Mme MAYEUX M.

Délibération N° 2025-02-04

OBJET

Vote des taux d'imposition des 3 taxes directes locales pour 2025

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que l'achèvement de la réforme de la taxe d'habitation (article 16 de Loi de finances 2020) est marquée depuis 2023 par :

- la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales amenant à renommer cette taxe en « taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation » (THRS) ;
- la réintroduction de la possibilité de voter un taux de THRS.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite à cette réforme, le législateur a décidé de transférer la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) aux communes. Depuis l'année 2021, le taux départemental de TFPB 2020 a été additionné au taux communal.

Il demande à l'Assemblée de maintenir les taux des trois taxes directes locales à leur niveau de 2024, compte tenu des bases d'imposition prévisionnelles attendues pour 2025 reprises ci-dessous :

Bases d'imposition prévisionnelles 2025		Taux proposés	Produit fiscal attendu
Taxe foncière bâtie (TFB)	1 510 000	51,00 %	770 100
Taxe foncière non bâtie (TFNB)	33 100	90,54 %	29 969
Taxe d'habitation (TH)	53 000	19,76 %	10 473
TOTAL.....			810 542

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité 20 voix « POUR »,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles 1639A et 1379,

Vu le Code Général des Impôts, notamment l'article 1407 et suivants, ainsi que l'article 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux, à la fixation et au vote des taux d'imposition.

FIXE les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025 comme suit :

- **Taxe Foncière bâtie (TFB) :** 51,00 %
- **Taxe Foncière non bâtie (TFNB) :** 90,54 %
- **Taxe d'Habitation (TH) :** 19,76 %.

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus.

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE Pour extrait conforme,

Transmise à la Sous-Préfecture le 07/04/2025

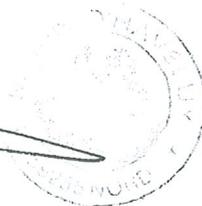
La secrétaire de séance, publiée ou notifiée le 07/04/2025 Le Maire,

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,

Mariette MAYEUX

Jean-Paul RYCKELYNCK





FINANCES PUBLIQUES

COMMUNE : 292 HAVELUY
ARRONDISSEMENT : 59 VALENCIENNES
TRÉSORERIE OU SGC : S.G.C.DE WALLERS

N° 1259 COM (1)
TAUX
FDL
2025

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2025

Taxes	Bases d'imposition effectives 2024	Taux de référence 2025	Taux plafonds 2025	Bases d'imposition prévisionnelles 2025	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2025	Taux votés 2025	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2025
Taxe foncière bâtie (TFB)	1 479 170	51,00	116,21	1 510 000	770 100	51,00	770 100
Taxe foncière non bâties (TFNB)	32 954	90,54	138,37	33 100	29 969	90,54	29 969
Taxe d'habitation (TH)	77 269	19,76	79,34	53 000	10 473	19,76	10 473
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
				Total	810 542		
Taxe	Bases d'imposition effectives 2024	Taux de référence de TH 2025	Taux de majoration 2024	Bases d'imposition prévisionnelles 2025	Produit référence (col.4 x col.2 x col.3) 2025	Taux de majoration voté 2025	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2025)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9)	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2025, cochez la case
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité	10		<input type="checkbox"/>
Taxe foncière non bâties (TFNB)				
Taxe d'habitation (TH)				
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)			
		810 542		

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2025

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total
	16 174			14 619	0	31 331	279 036	341 160

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2025

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2025
810 542		341 160		1 151 702

Feuillet à compléter et à retourner systématiquement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taux.

À LILLE Le 13 MARS 2025 Pour la Direction des Finances publiques, FRANK MORDACQ
Le 17 AVR. 2025 Pour la Préfecture,
Le 17 AVR. 2025 Pour la Commune





COMMUNE : 292 HAVELUY
 ARRONDISSEMENT : 59 VALENCIENNES
 TRÉSORERIE OU SGC : S.G.C.DE WALLERS

N° 1259 COM (2)

TAUX

FDL

2025

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

Taxe foncière bâtie :	
a. Personnes de condition modeste	1 316
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0
c. Locaux industriels	0
d. Logements sociaux	10 263
Taxe foncière non bâtie	3 040
Taxe d'habitation :	
a. Dotations pour perte de THLV	>>>
b. Mayotte	>>>

Cotisation foncière des entreprises :

a. Exonérations en zone d'aménagement. du territoire	>>>
b. Base minimum	>>>
c. Locaux industriels	
d. Autres allocations	

2. BASES EXONÉRÉES

Taxe foncière bâtie :	
a. Par le conseil municipal	626
b. Par la loi	339 215
Taxe foncière non bâtie :	
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi (terres agricoles)	5 139
c. Par la loi (autres)	
Cotisation foncière des entreprises	
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	

3. BASES DE TAXE D'HABITATION

a. Résidences secondaires et assimilées	28 000
b. Logements vacants soumis à la THLV	25 000
c. Bases dégrévées hors locaux vacants	8 114
d. Bases dégrévées locaux vacants	16 981
e. Bases dégrévées majo THS	

4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFER ET PYLÔNES

a. Éoliennes et hydroliennes	
b. Centrales électriques	
c. Centrales photovoltaïques	
d. Centrales hydrauliques	
e. Centrales géothermiques	
f. Transformateurs électriques	
g. Stations radioélectriques	
h. Installations gazières et autres	
i. Taxe sur les pylônes	16 174

5. RÉFORMES FISCALES

a. TVA prév. (compensation TH)	>>>
b. TVA prév. (comp. CVAE)	0
c. Coefficient correcteur	1,362338
d. Taux FB commune 2020	31,71
e. Taux FB département 2020	19,29

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2024 au niveau :		Taux des EPCI de 2024	Taux plafonds de 2025	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2025 (col. 13 - col. 14)
	national 11	départemental 12			
Taxe foncière bâtie (TFB)	39,74	46,89	1,02000	117,23	116,21
Taxe foncière non bâties (TFNB)	51,08	57,86	6,28000	144,65	138,37
Taxe d'habitation (TH)	23,88	36,68	12,36400	91,70	79,34
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2024 au niveau :	
a. National	>>>
b. Communal	>>>
Taux maximum :	
a. Taux communal majoré à ne pas dépasser	>>>
b. Taux maximum de la majoration spéciale	>>>

6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2025 au titre de laquelle...

a. ...la diminution sans lien a été appliquée	>>>
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	>>>

6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

a. Tx moy. 75% départemental	20,80
b. Taux maximum de la majo	1,04

Taux de CFE perçue en 2024 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique 31,13